BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1348

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE-SUR-MER

Ventes et cessions

RCS non inscrit.
L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT DE LA VIANDE DE CLERMONT-FERRAND ADIV.
Forme : Association.
Adresse : 10, Rue Jacqueline Auriol, 63100 Clermont-Ferrand.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Liste des sociétés ayant participé aux opérations : - L'association pour le Développement de l'Institut de la viande de Clermont Ferrand ADIV, Association régie par la loi du 01/07/1901 et le décret du 16/08/1901, déclarée en Préfecture du Puy de Dôme ayant son siège social ZAC parc industriel des Gravancges , 10 rue Jacqueline Auriol 63100 Clermont Ferrand, immatriculée au RNA sous le n° W6320015463 et au répertoire siren sous le n° 311 261 770: association absorbante ET - La société PROCIDYS, SAS à associé unique, au capital de 5000 €uros dont le siège social se situe 1 avenue de la Manche 62930 Wimereux, immatriculée au Rcs Boulogne sur Mer sous le n° 752 074 674: société absorbée Actif évalué à 275.678 €uros Passif pris en charge: 84.930 €uros Actif net apporté : 190.748 € La différence entre, d'une part, l'actif net transféré par la Société PROCIDYS, fixé à 190 748 euros, et, d'autre part, la valeur nette comptable des actions de ladite société détenues par l'Association pour le Développement de l'Institut de la Viande de CLERMONT-FERRAND-ADIV, s'élevant à 208 000 euros, fait apparaître un mali de fusion d'un montant de 17 252 euros. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion ni par les membres de à l'Association pour le Développement de l'Institut de la Viande de CLERMONT-FERRAND-ADIV ni par l'associée unique de la Société PROCIDYS. En conséquence, la Société PROCIDYS et l'Association pour le Développement de l'Institut de la Viande de CLERMONT-FERRAND-ADIV conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du 31 octobre 2026 à 23 h 59 sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1er juillet 2026 Acte sous seing privé en date du 29/09/2026 Date de dépôt au Rcs Boulogne sur Mer pour la société absorbée: 30/09/2026.